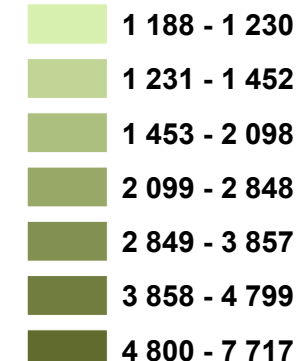


La Loi sur les armes à feu exige que toutes les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées soient enregistrées. Un lien est ainsi établi entre l'arme à feu et son propriétaire titulaire d'un permis dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF), qui contient des données sur chaque titulaire de permis et sur les armes à feu enregistrées. L'établissement de ce lien contribue de trois façons à la sécurité publique:

- il fait en sorte que les propriétaires d'armes à feu sont responsables de leurs armes à feu;
- il fait progresser les enquêtes sur les armes à feu en permettant plus facilement de savoir qui est le dernier propriétaire légitime d'une arme à feu donnée;
- il permet aux policiers d'obtenir des renseignements à jour sur les armes à feu et les prévient lorsque des armes à feu sont à autorisation restreinte ou prohibée susceptibles de se trouver à un endroit donné afin qu'ils puissent mieux se protéger et assurer de manière plus efficace la protection de leurs collectivités.

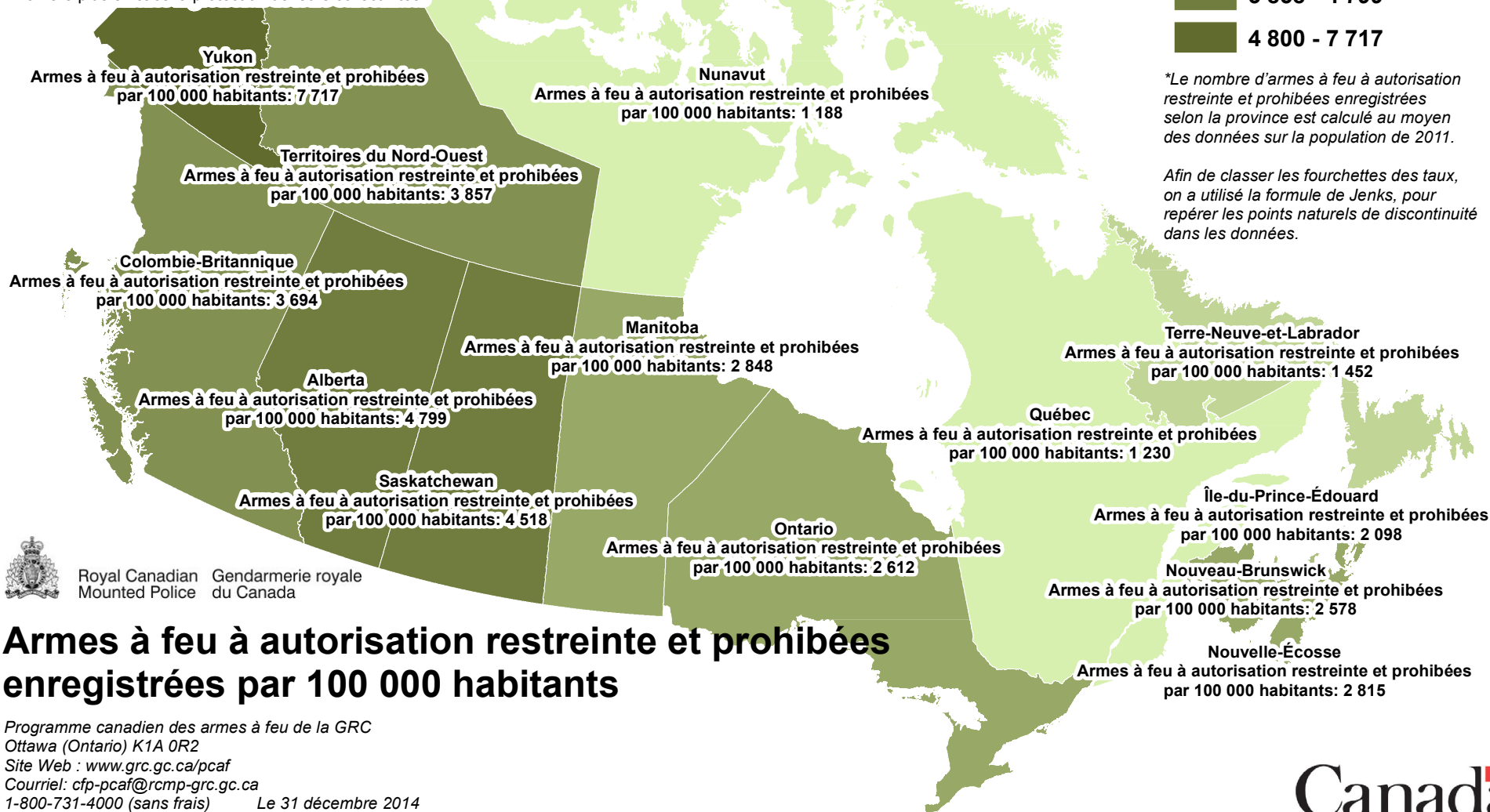
## Armes à feu à autorisation restreinte et prohibées enregistrées par 100 000 habitants\*

Au 31 décembre 2014



\*Le nombre d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées enregistrées selon la province est calculé au moyen des données sur la population de 2011.

Afin de classer les fourchettes des taux, on a utilisé la formule de Jenks, pour repérer les points naturels de discontinuité dans les données.



# Armes à feu à autorisation restreinte et prohibées enregistrées par 100 000 habitants

Programme canadien des armes à feu de la GRC  
 Ottawa (Ontario) K1A 0R2  
 Site Web : [www.grc.gc.ca/pcaf](http://www.grc.gc.ca/pcaf)  
 Courriel : [cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca](mailto:cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca)  
 1-800-731-4000 (sans frais) Le 31 décembre 2014

